

Le thème

Protection des bois contre les moisissures et le bleuissement



Protéger le bois contre la pénétration d'humidité

Le bois n'est pas seulement apprécié par l'homme en tant que matériau de construction ou autre, mais il est également très convoité par les insectes et les champignons, comme habitat ou source d'alimentation. Quand les insectes ou les plantes remportent le concours, alors l'homme en a les désavantages et considère ces organismes en-soi utiles, comme nuisibles.

Heureusement, l'homme peut façonner cette compétition en sa faveur, en protégeant par exemple le bois de l'humidité permanente, par des interventions en matière de construction. En effet, les insectes et champignons aiment l'humidité et préfèrent le bois dont la teneur en eau est supérieure à 20 %.

La perméabilité à la vapeur d'eau - un sujet essentiel

En plus des mesures de construction habituelles tels que les débords de toit, les gouttières, etc., le moyen le plus simple pour protéger le bois est une bonne couche de peinture. Une peinture est « bonne » lorsqu'elle garantit les deux choses suivantes :

- évincer l'eau, sous sa forme liquide
- absorber l'eau, sous forme de vapeur.

Les imprégnations, laques et lasures d'AURO maîtrisent ces deux vertus dans un rapport équilibré – et ceci pendant des décennies en cas d'entretien régulier.

Il y a toutefois des situations dans lesquelles les mesures prises en termes de construction et de régulation d'humidité ne suffisent pas. Cela est le cas, en particulier, lors d'appels d'offres soumis aux VOB (Verdingungsordnung für Bauleistung - Règles contractuelles et de délivrance pour les travaux du bâtiment). On se trouve confronté à une situation similaire lorsqu'on ne peut parer à des défauts de construction ou face à des infestations importantes, par exemple de champignons de bleuissement.



Dans ces situations, se pose un gros problème écologique puisque seules certaines imprégnations contenant des substances biocides agréées et certifiées répondent aux exigences. Les agents fongicides contenus sont, selon la directive relative aux produits dangereux en vigueur, considérés comme nocifs et même toxique, ainsi que dangereux pour l'environnement.

La solution

Toutefois, nous ne voulons pas laisser nos clients seuls face à ce dilemme. En effet, la seule solution pour eux, consiste, avant le traitement du bois avec les produits AURO, de l'imprégner avec un agent protecteur de bois « conventionnel ». D'un point de vue technique, un tel procédé est possible puisque les systèmes sont compatibles.

L'argument écologique pour un tel compromis trouve sa réponse dans le fait que l'on met ici deux procédés en opposition. Dans l'un, on a recours à la chimie forte pour 3-4 couches. Dans l'autre et en alternative, on a recours à la chimie forte pour une couche et à l'écologie conséquente pour 2-3 couches. Ainsi, on distingue clairement lors d'un tel compromis que l'écologie est prédominante. Toutefois, le fait d'opter pour des imprégnations contenant un biocide ne garantit pas totalement l'absence d'apparition d'infestations. Les réclamations dues à des infestations de champignons ne peuvent faire l'objet de dommages et intérêts, d'un point de vue professionnel.

Primaires de protection du bois appropriés

Des préparations de protection du bois sont disponibles à base de solvants ou diluables à l'eau. L'utilisation des produits doit se faire en suivant les instructions du fabricant -nous nous dégageons évidemment, de toute responsabilité en la matière. L'application ultérieure des produits AURO est à réaliser suivant les conseils donnés dans les fiches techniques respectives. Ci-dessous, vous trouverez une liste (non exhaustive) des primaires de protection du bois appropriés :

Fabricant	Produit
Brillux	Base de protection des bois Impredur 550
Herbol	Protection contre le bleuissement
Sikkens	Cetol Aktiva

Données (sans garantie) selon les fiches techniques des fabricants.
Pour plus d'informations, s'adresser au fabricant.

AURO Pflanzenchemie AG

Alte Frankfurter Str. 211 · 38122 Braunschweig
Tel.: +49 531- 281 41 0 | Fax: +49 531- 281 41 61
export@auro.de | www.auro.com

